

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-086

**OBJET : AVENANT AU PROJET DE CONVENTIONNEMENT PLURIANNUEL AVEC LE PIVO (POLE ITINERANT EN VAL D'OISE) - SCENE CONVENTIONNEE ART EN TERRITOIRE**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 15 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Culture – Animation – Attractivité Touristique en date du 18 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix souhaite signer un avenant à une Convention de partenariat pluriannuelle (2024-2026) avec le Pôle Itinérant en Val d'Oise (PIVO) - scène conventionnée Art en Territoire en vue de renforcer la diffusion de projets artistiques et d'élargir les publics ;

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Christophe Séfrin,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Christophe SEFRIN ne prenant pas part au vote,

**Article 1** : APPROUVE les termes de l'avenant au conventionnement pluriannuel et les modalités de mise en œuvre de ce partenariat en termes financier, administratif, technique, de médiation et de communication, dans le cadre de l'accueil de spectacles et d'un projet de territoire pour la saison culturelle 2025/2026 ;

**Article 2** : AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pluriannuelle et à prendre en charge les coûts induits, au titre de la participation financière forfaitaire de la ville déterminée ;

**Article 3** : DIT que les dépenses seront imputées au Budget communal, aux chapitres et articles concernés.

\* \* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire